Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 25/09/2025 à 19h50
Réference de l'AR : 051-200061406-20250924-DEL_2025_024-DE

République Française
*****
Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL SYNDICAL
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Brie et Champagne
*****
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
24	**13**	**13 + 1 pouvoir**

Date de convocation
18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil Syndical, qui a eu lieu Salle des Cordeliers - Prétoire (Cours d'Orléans - 51120 Sézanne), sous la présidence de **Patrice VALENTIN**, Président.

Présents : **André DOUSSOT-COCHET, Philippe MARCY, Patrick VIE, Karine CABARTIER, Frédéric ESPINASSE, Noël FESSARD, Sacha HEWAK, Cyril LAURENT, Frédéric ORCIN, Patrice VALENTIN, Gérard GORISSE, Michel JACOB, Janick SIMONNET.**

Absents : **Marie-Claude HIMMESOETE, Jean-Luc BATONNET, Jean-Paul CACCIA, Annie COULON, Jean-Francois THUILLIER, Patrice JACQUET, Bernard POIREL, Etienne DHUICQ, Delphine GOHIN, Claude POUZIER.**

Représentés : **Roland BOULARD pouvoir donné à Michel JACOB.**

Monsieur Cyril LAURENT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : PCAET: adoption
N° de délibération : DEL_2025_024

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
13	*1*	*14*	*0*	*0*	*0*

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L229-26, R229-51 à 56,

VU le décret n°2016-849 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial,

VU le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de la Région Grand Est,

VU les statuts du PETR du Pays de Brie et Champagne, notamment l'article 2 spécifiant sa compétence pour "élaborer, approuver, réviser, modifier, et animer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)",

VU la délibération n°2019-020 du PETR du Pays de Brie et Champagne, relative à l'élaboration du PCAET et fixant les modalités de concertation de la démarche,

VU la délibération n°2024-018 du PETR du Pays de Brie et Champagne, arrêtant le projet de PCAET,

VU l'avis de l'Etat et de la Région Grand Est en date du 18 février 2025 sur le projet de PCAET arrêté,

VU l'avis de la MRAe en date du 20 mars 2025 sur le projet de PCAET arrêté,

VU le bilan de la consultation du public, actant l'absence de contributions durant la procédure de participation du public par voie électronique relative au projet de PCAET,

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 25/09/2025 à 19h50
Réference de l'AR : 051-200061406-20250924-DEL_2025_024-DE

CONSIDERANT les mémoires en réponses aux avis de l'Etat et de la Région Grand Est, ainsi qu'à celui de la MRAe, dans le but de clarifier et d'enrichir le projet de PCAET arrêté,

CONSIDERANT le dossier du Plan Climat Air Energie Territorial composé du diagnostic, de la stratégie et du programme d'actions, modifié pour tenir compte des avis reçus,

CONSIDERANT le rapport de l'Evaluation Environnementale Stratégique composé du résumé non technique, de l'Etat Initial de l'Environnement et de l'évaluation des impacts du PCAET sur le territoire,

CONSIDERANT le projet de déclaration environnementale, établi en application de l'article L122-9 du code de l'environnement,

Le président expose que :

Sur le territoire du Pays de Brie et Champagne, la communauté de communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais est soumise à obligation d'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial. Cette élaboration pouvant être confiée à la structure porteuse du SCoT du territoire, dès lors que les autres EPCI en sont d'accord, les élus du bassin ont choisi de la confier au PETR. Par délibération du 19 juin 2019, le PETR a précisé les modalités de la démarche d'élaboration ainsi que celles de la concertation à mettre en place.

Après un travail de co-construction qui s'est déroulé entre 2022 et 2024, le conseil syndical a arrêté le projet de PCAET par délibération lors de sa séance du 28 novembre 2024. Ce projet a ensuite été soumis aux avis réglementairement prévus, ainsi qu'à une procédure de participation du public par voie électronique qui s'est déroulée du 12 juin au 23 juillet 2025.

Le PCAET se compose d'un diagnostic, d'une stratégie et d'un programme d'actions, complétés par un rapport environnemental. D'une durée de 6 ans, il fera l'objet d'un bilan à mi-parcours, ainsi que d'une évaluation finale.

Compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, le Président propose d'approuver le PCAET du Pays de Brie et Champagne dans sa version définitive. Le PCAET adopté, ainsi que la déclaration environnementale, seront mis à disposition du public sur le site internet du PETR ainsi que via la plateforme informatique https://www.territoires-climat.ademe.fr/ ; dans les conditions des articles L122-9 et R 122-23 du code de l'environnement.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

ADOPTE le Plan Climat Air Energie Territorial du Pays de Brie et Champagne, tel qu'annexé à la présente délibération,

Les éléments relatifs à l'évaluation environnementale, ainsi qu'à la procédure de participation du public par voie électronique seront également annexés à la délibération.

APPROUVE la mise en œuvre de ce PCAET pour une période de 6 ans (2025-2031) et en autorise la poursuite de l'animation et de la coordination,

CHARGE le président de la mise à disposition du PCAET et de la déclaration environnementale, et de l'information relative à l'adoption du PCAET dans les conditions réglementairement prévues,

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 25/09/2025 à 19h50
Réference de l'AR : 051-200061406-20250924-DEL_2025_024-DE

AUTORISE le président à effectuer toutes les démarches et signer tout document en lien avec l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Patrice VALENTIN,
Président

Patrice VALENTIN
2025.09.25 19:36:21 +0200
Ref:9527728-14342985-1-D
Signature numérique
le Président